



Interview de M. Gilles Vaysset, Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place

Un interlocuteur privilégié à la Banque de France : le correspondant TPE

Pourquoi avoir institué des correspondants TPE ?

Les très petites entreprises (TPE) ont un poids important dans l'économie. Elles représentent 20% des salariés et 20% de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des entreprises en France. Leur développement est un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français. Les dirigeants de TPE méconnaissent souvent les dispositifs mis à leur disposition pour les aider dans leur développement, bien souvent faute de temps disponible pour ce faire. Les correspondants TPE ont été institués en septembre 2016 pour remédier à cette situation. Et il était logique que la Banque de France prenne cette initiative, en s'appuyant sur son implantation territoriale, son expertise et sa connaissance du tissu économique local.

Quel est le rôle des « correspondants TPE » ?

Dans chaque département, la Banque de France met à la disposition des TPE un interlocuteur chargé de les accompagner tout au long du cycle de vie de l'entreprise (création, développement, choix de financement, transmission, et, le cas échéant, prévention et traitement des difficultés). Leur mission tient en quatre mots : « accueillir, écouter, comprendre, orienter ». Selon le besoin de l'entreprise, le correspondant TPE pourra, dans une relation personnalisée, éclairer le dirigeant sur les solutions de financement qui s'offrent à lui, ou encore l'orienter vers les réseaux professionnels ou les administrations (DGFIP, URSSAF...) susceptibles de l'aider.

Quelle est l'articulation entre ce dispositif et la Médiation du crédit aux entreprises ?

Leurs fonctions sont distinctes, et il s'agit toujours de personnes différentes. Le médiateur du crédit est le directeur de la Banque de France dans le département, il intervient dans les cas où l'entreprise est confrontée à une difficulté de financement (refus de crédit, suppression de lignes, etc.). Le correspondant TPE est une personne experte dans le domaine des entreprises, de leur financement et des dispositifs d'accompagnement existants. Son rôle est d'accompagner toute TPE qui le sollicite, qu'elle rencontre ou non une difficulté de financement. Évidemment, un dirigeant confronté à un refus de crédit par exemple pourra naturellement être orienté vers la médiation du crédit aux entreprises, mais ces dispositifs sont bien distincts. Le dossier de médiation qui serait éventuellement déposé ne serait d'ailleurs pas traité par le correspondant TPE.

